

# Non, le bridge n'est pas un sport selon la justice européenne

*Le 26 octobre 2017*

*La Cour était saisie par un tribunal britannique après un recours de l'English Bridge Union (image d'illustration).*

*C'est désormais officiel, le bridge n'est pas un sport et ce malgré la nécessité "des compétences intellectuelles élevées".*

*Le bridge n'est pas un sport car il ne comporte pas de "composante physique significative", a tranché jeudi la justice européenne.*

*La compétition ne compte pas. "L'interprétation de la notion de 'sport' [...] se limite à des activités répondant au sens habituel de cette notion, lesquelles sont caractérisées par une composante physique non négligeable", conclut la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans un arrêt. "Le fait qu'une activité favorise la santé physique et mentale n'est pas, à lui seul, un élément suffisant pour conclure que cette activité relèverait de la notion de 'sport'", précise-t-elle, et ce même si le bridge se pratique en compétition et fait appel à "des compétences intellectuelles élevées" comme "la logique", "la mémoire" et "la stratégie".*

*Une demande de l'English Bridge Union. La Cour était saisie par un tribunal britannique après un recours de l'English Bridge Union (EBU), un organisme chargé de la réglementation et du développement du bridge en duplicate, une variante du bridge qui se joue en compétition. L'EBU fait payer aux joueurs des droits d'entrée pour participer aux tournois qu'elle organise, sur lesquels elle s'acquitte de la TVA.*

*Elle souhaitait se voir rembourser de cette taxe en vertu d'une directive européenne permettant des exonérations à certains prestations de services ayant un lien étroit avec la pratique du sport.*